



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu ordinaire du 213, rue de l'aréna, le mardi 16 novembre 2021 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Siège #1 - Pierre Lemay
Siège #2 - Frédéric Breton
Siège #3 - Roch Lachance
Siège #4 - Alain Villeneuve
Siège #5 - Pierre Couture
Siège #6 - Michel Lamontagne

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Ghislain Breton. Madame Marcelle Paradis, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 21-11-338 / Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels - délégation de pouvoirs**

ATTENDU QUE le maire de la Municipalité est d'office le responsable de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

ATTENTU QUE conformément à l'article 8 de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la municipalité doit désigner une personne responsable de l'accès aux documents ou aux renseignements personnels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE toutes les fonctions et tous les pouvoirs dévolus par la loi soient conférés à madame Marcelle Paradis, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Lambton.

QUE la présente nomination soit affichée au public et transmise à la Commission d'accès à l'information.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Lambton ce 17 novembre 2021.

Mme. Marcelle Paradis
Directrice générale et greffière-trésorière

Sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal lors de son adoption une séance subséquente.